

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

---

**Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 21 mai 2013, au Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau situé au 5, rue de la Polyvalente, dans la ville de Gracefield à compter de 18 heures, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Pierre Rondeau.**

**Sont présents :**

Monsieur le conseiller Denis Charron  
Monsieur le conseiller Laurent Fortin  
Monsieur le conseiller Armand Hubert  
Monsieur le conseiller Réjean Major  
Monsieur le conseiller Pierre Chartrand  
Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe  
Monsieur le conseiller Pierre Renaud  
Monsieur le conseiller Neil Gagnon  
Monsieur le conseiller Réal Rochon  
Monsieur le conseiller Yvon Quevillon  
Monsieur le conseiller Ota Hora  
Monsieur le substitut Jean-Claude Loyer  
Monsieur le conseiller Morris O'Connor  
Monsieur le conseiller Robert Coulombe  
Monsieur le conseiller Ronald Cross  
Monsieur le conseiller Alain Fortin  
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

**Municipalités représentées**

Aumond  
Blue Sea  
Bois-Franc  
Bouchette  
Cayamant  
Déléage  
Denholm  
Egan-Sud  
Gracefield  
Grand-Remous  
Kazabazua  
Lac-Sainte-Marie  
Low  
Maniwaki  
Messines  
Montcerf-Lytton  
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

**Sont aussi présents :**

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, monsieur André Beauchemin, directeur général, madame Lynn Kearney, trésorière et adjointe à la direction générale ainsi que madame Véronique Denis, greffière et adjointe à la direction générale.

Des journalistes ainsi que quelques citoyens sont également présents.

**Ouverture de la séance par le préfet**

---

Suite aux présentations faites en préambule pour les rapports financiers MRC et TNO ainsi que pour l'entente de principe intervenue suite à la négociation de la convention collective, monsieur le préfet déclare la séance ouverte à 18 h.

Monsieur Rondeau souhaite la bienvenue aux participants et aborde ensuite l'ordre du jour.

**2013-R-AG143**

**Adoption de l'ordre du jour**

---

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants :

- 900-2 MMQ – Prix SST à la municipalité d'Aumond;
- 900-3 Conférence de presse du 17 mai 2013;
- 900-4 Permis d'évaluation;
- 900-5 Novembre 2013;

et retrait du point 610-2, la ville de Gracefield devant préalablement soumettre son projet de règlement municipal à une consultation publique auprès de la population concernée.

**ADOPTÉE**

**2013-R-AG144**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 16 avril 2013**

---

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2013 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

## Dépôt du rapport d'activités du préfet – Période du 13 avril au 15 mai 2013

Monsieur le préfet présente son rapport d'activités pour la période du 13 avril au 15 mai 2013 et informe les membres des développements dans le dossier SOS Vallée-de-la-Gatineau.

### Note au procès-verbal

Arrivée de monsieur le conseiller Robert Coulombe à 18 h 10.

2013-R-AG145

#### **Vente pour taxes – Nomination de Me Jean Trépanier, avocat, à titre de secrétaire trésorier adjoint aux fins de la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes**

**Considérant** la résolution 2011-R-AG254 concernant l'adoption du règlement 2011-224 modifiant la date de la vente des immeubles pour non-paiement de l'impôt foncier et la fixant au premier jeudi du mois d'octobre;

**Considérant** que certaines municipalités se sont déjà manifestées pour la vente d'immeubles pour non-paiement de l'impôt foncier pour l'année 2013;

**Considérant** la volonté de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de prioriser l'octroi de mandats à des ressources disponibles et possédant l'expertise nécessaire ayant leur place d'affaires sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** que des recherches ont été effectuées auprès de ressources possédant l'expertise nécessaire pour l'exercice de ce mandat dans la Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** l'intérêt de Me Jean Trépanier à être nommé secrétaire trésorier adjoint aux fins de la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes;

**Considérant** la recommandation du Comité d'administration générale lors de sa rencontre du 7 mai 2013 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu de nommer Me Jean Trépanier, avocat, à agir à titre de secrétaire trésorier adjoint aux fins de la vente d'immeubles pour non-paiement de l'impôt foncier qui aura lieu le premier jeudi d'octobre 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2013-R-AG146

#### **Renouvellement de la Convention collective de travail avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau (CSN) pour la période 2013-2017 – Autorisation de signature**

**Considérant** que la troisième convention collective de travail intervenue entre le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et la MRCVG est échue depuis le 31 décembre 2012;

**Considérant** que les membres du comité de négociation mandaté par le Comité d'administration générale ont, d'une part, analysé les demandes syndicales et les conditions de travail prévalant sur un marché comparable et d'autre part, préparé une contre-proposition à déposer à la partie syndicale suite au mandat obtenu du Comité d'administration générale;

**Considérant** que les demandes de la partie syndicale portaient notamment sur le taux d'indexation des salaires, l'ajout de congés annuels, les avantages octroyés aux personnes salariées temporaires, ainsi que sur diverses dispositions normatives;

**Considérant** que la partie patronale, représentée par le comité de négociation, a orienté ses visées de négociation sur le maintien du principe d'ajustement des conditions de traitement du personnel syndiqué aux conditions du marché comparable et sur l'introduction de dispositions applicables aux employés clos bleus;

**Considérant** que quatre séances de négociations avec la partie syndicale ont eu lieu le 18 janvier et le 30 janvier, le 9 avril et le 18 avril 2013 qui ont permis la conclusion d'une entente de principe;

**Considérant** que le syndicat a approuvé le contenu de cette entente de principe sur recommandation de leurs représentants désignés le 14 mai 2013 et autorisé ceux-ci à signer la convention pour et au nom du syndicat;

**Considérant** que le Comité d'administration générale a également approuvé le contenu de cette entente de principe, négociée en vertu du mandat octroyé au comité de négociation, et a recommandé d'autoriser le directeur général de la MRCVG, M. André Beauchemin et le préfet de la MRCVG, M. Pierre Rondeau, à signer la convention pour et au nom de la MRCVG.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu unanimement que le conseil autorise le préfet et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, la convention collective de travail déposée, ses annexes et les lettres d'entente l'accompagnant, le tout, venant à échéance le 31 décembre 2017, lesdits documents étant joints à la présente comme s'ils en faisaient partie intégrante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2013-R-AG147**

**Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Compensation de base aux municipalités – Reddition de comptes au ministère des Transports – Chemin Lépine-Clova**

**Considérant** que le ministère des Transports versera une compensation de 60 000 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année budgétaire 2012-2013;

**Considérant** que les compensations distribuées à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la MRC;

**Considérant** que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par le Regroupement des utilisateurs du chemin Lépine-Clova, dûment mandaté par la MRC en vertu de l'« Entente encadrant le versement par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'une aide financière spéciale au regroupement des utilisateurs du chemin Lépine-Clova en vertu des articles 101, 93 et 94 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47-1) » sur les routes susmentionnées;

**Considérant** qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est unanimement résolu et adopté que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la MRC, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2013-R-AG148**

**L'Agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais (l'ATINO) – Renouvellement de l'adhésion annuelle**

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau renouvelle son adhésion annuelle à l'ATINO pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014 au montant de 10 000,00 \$, correspondant à 6 500,00 \$ pour la cotisation annuelle 2013-2014 et 3 500,00 \$ pour la contribution annuelle (blocs d'heures).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2013-R-AG149**

**Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 17 avril au 21 mai 2013**

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques MRC pour la période du 17 avril au 21 mai 2013, totalisant un montant de 221 330,82 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2013-R-AG150**

**Prélèvements bancaires – MRC – Période du 17 avril au 21 mai 2013**

Monsieur le conseiller Yvon Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 17 avril au 21 mai 2013, totalisant un montant de 244 376,97 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2013-R-AG151

Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 21 mai 2013

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Armand Hubert, propose et il est résolu d’adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 21 mai 2013 totalisant un montant de 604 252,62 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-R-AG152

Adoption de la liste des comptes fournisseurs des TNO au 21 mai 2013

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Morris O’Connor, propose et il est résolu d’adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs des TNO au 21 mai 2013 totalisant un montant de 50 991,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, André Beauchemin, directeur général de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu’il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d’autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

André Beauchemin,  
Secrétaire-trésorier et directeur général

Note au procès-verbal – Dépôt du rapport financier de l’exercice 2012 de la MRC

Présentation, explications et dépôt du rapport financier de l'exercice 2012 de la MRC par Mme Lynn Kearney. Mme Janique Éthier, vérificatrice externe, s'adresse au Conseil pour lui faire part des modalités techniques de la vérification effectuée pour le compte de la MRC. L'année financière 2012 se résume à un surplus fiscal de 18 373 \$.

Note au procès-verbal – Dépôt du rapport financier de l’exercice 2012 des TNO

Présentation, explications et dépôt du rapport financier de l'exercice 2012 des TNO par Mme Lynn Kearney. Mme Janique Éthier, vérificatrice externe, s'adresse au Conseil pour lui faire part des modalités techniques de la vérification effectuée pour le compte des TNO. L'année financière 2012 se résume à un déficit fiscal de 10 902 \$.

2013-R-AG153

Comité *ad hoc* sur les variations de valeur foncière et la fiscalité – Recommandation intérimaire : résolution 2010-R-AG482

**Considérant** que le mandat du comité consiste, pour mémoire, en l'analyse des effets fiscaux collatéraux consécutifs à des variations importantes et soudaines de la valeur foncière de certaines propriétés résidentielles et en la formulation de mesures appropriées permettant de les mitiger, le cas échéant, ainsi qu'en une analyse du contexte plus général du régime de la fiscalité municipale québécoise et de son application sur le territoire de la MRC aux niveau local et supra-local;

**Considérant** que le mandat du comité comportait expressément la permission du conseil de s'adjoindre des ressources externes;

**Considérant** des échanges intervenus entre la direction générale et des intervenants jugés capacitaires;

**Considérant** la communauté d'intérêts constatée par les membres présents du comité à une rencontre tenue le 13 mai avec un chercheur de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) – Urbanisation, Monsieur Pierre-J. Hamel, ci-après, le chercheur;

**Considérant** que le chercheur estime que le mandat du comité présente toutes les caractéristiques le rendant éligible à une prestation de ce centre universitaire de recherche et d'études supérieures;

**Considérant** que le chercheur a formulé une proposition d'intervention comportant des entrevues préparatoires entre lui et un groupe-cible (« focus-group ») à identifier parmi des membres du conseil de la MRC, des membres des conseils des municipalités membres et de leurs directions générales en vue de la tenue, sous sa direction, d'un événement d'une journée réunissant autour des questions à l'étude tou(te)s les élu(e)s des municipalités membres, leurs directions générales, la presse locale et, sur inscription préalable, tou(te)s les intéressé(e)s aux charges municipales.

**Considérant** que le chercheur a évalué que l'INRS – Urbanisation pouvait ainsi procurer sa prestation de recherche et d'intervention de manière adéquate à raison d'une dizaine de journées de travail comportant, pro forma, trois séjours de deux jours en sus de celui nécessaire aux fins dudit événement et une estimation des frais afférents, le tout, en contrepartie d'une aide financière évaluée à environ 12 000 \$;

**Considérant** que les membres présents du comité estiment que l'intérêt démontré par une institution reconnue comme l'INRS-Urbanisation et la connaissance manifeste du chercheur du contexte spécifiquement régional des questions à l'étude constituent une opportunité qui ne peut être manquée;

**Considérant** que ce conseil estime que la décision d'accepter l'offre de l'INRS-Urbanisation doit être résolue séance tenante et que l'identification des crédits nécessaires doit être reportée à une séance ultérieure.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu :

- que le préambule de la présente en fait partie intégrante;
- que le conseil de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau accepte l'offre de l'Institut national de la recherche scientifique - Urbanisation consistant à procurer la prestation de Monsieur Pierre-J. Hamel, chercheur, selon les paramètres décrits en préambule et en contrepartie de ladite aide financière estimée à 12 000 \$;
- que le conseil autorise le préfet et le directeur général à conclure et à signer un protocole d'entente à ces fins;
- que le conseil de la MRC reporte à une séance ultérieure l'identification des crédits afférents.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2013-R-AG154**

**Dotation au poste de coordonnateur en loisirs – Remplacement de congé de maternité – Embauche de Mme Maxim Raymond**

---

**Considérant** la résolution 2013-R-AG120 autorisant la direction générale de la MRC à lancer un processus de dotation pour le poste de coordonnateur en loisirs afin de combler le remplacement de congé de maternité de la coordonnatrice actuellement en poste;

**Considérant** qu'un appel de candidatures pour ce remplacement a été effectué aux mois d'avril et mai 2013 ;

**Considérant** que des entrevues se sont déroulées les 15 et 16 mai 2013 afin de trouver un candidat pour ce remplacement;

**Considérant** que suite à une période d'évaluation ayant suivi l'entrevue du candidat, les membres présents du comité de sélection en sont venus à une recommandation unanime.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu de procéder à l'embauche de Maxim Raymond à titre de coordonnatrice en loisirs, pour la durée du congé de maternité de la titulaire du poste, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2013-R-AG155**

**Autorisation – Évaluation – Système de suivi aux infractions émises en contravention des règlements uniformisés**

---

**Considérant** l'adoption des règlements uniformisés, applicables par la Sûreté du Québec, par la majorité des municipalités locales de la MRCVG;

**Considérant** la volonté de la Sûreté du Québec de donner la formation nécessaire à ses agents afin de débiter l'application de ces règlements;

**Considérant** que préalablement à l'application des règlements, un processus doit être mis en place par les municipalités locales qui ne sont pas actuellement membres d'une cour municipale pour le suivi des constats d'infraction émis quant au non-respect de ces règlements;

**Considérant** que des démarches ont débuté auprès de la MRC des Collines quant à la possibilité d'adhésion à sa cour municipale;

**Considérant** les délais prévus pour l'adhésion éventuelle à cette cour municipale;

**Considérant** que plusieurs municipalités locales ne disposent pas des ressources internes nécessaires au suivi de ces infractions;

**Considérant** que d'autres alternatives doivent être étudiées afin de trouver un système temporaire de suivi des constats d'infraction;

**Considérant** que différentes alternatives sont possibles, mais que des recherches doivent être effectuées afin d'en déterminer les coûts et leur possible application;

**Considérant** l'urgence de trouver une solution temporaire afin de faciliter le déploiement rapide des règlements uniformisés et leur application par les agents de la Sûreté du Québec;

**Considérant** la recommandation du Comité de sécurité publique – Protection policière à ce sujet lors de sa rencontre du 2 mai 2013.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu que le conseil de la MRCVG mandate les membres du CSP-PP afin d'évaluer les différentes options possibles quant au processus à mettre en place pour le suivi des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec eu égard aux règlements uniformisés, auquel devront adhérer les municipalités concernées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Note au procès-verbal – Compte-rendu Comité de sécurité publique – Protection policière – Règlement uniformisé numéro 6 concernant l'utilisation extérieure de l'eau de l'aqueduc public applicable par la Sûreté du Québec**

M. Ronald Cross, président du CSP-PP, invite les conseillers à prendre connaissance du compte-rendu du Comité du 2 mai 2013. Les municipalités locales ne souhaitant pas adopter le règlement numéro 6, notamment en l'absence de réseau d'aqueduc public ou souhaitant que cette réglementation soit appliquée par leur service d'inspection municipale, sont invitées à en aviser la greffière de la MRC dès que possible.

2013-R-AG156

**Renouvellement de l'adhésion à Loisir Sport Outaouais (LSO) pour l'année 2013-2014 et désignation d'un (e) représentant (e) de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau**

**Considérant** que Loisir Sport Outaouais (LSO) a pour mission de stimuler le développement régional en loisir et en sport en partenariat avec le milieu pour contribuer à l'atteinte d'une meilleure qualité de vie de la population de l'Outaouais;

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dispose d'un siège au conseil d'administration à titre de représentant du secteur municipal;

**Considérant** la résolution 2012-R-AG260 du 21 août 2012 qui désigna madame Jennifer Nolan à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au conseil d'administration de LSO;

**Considérant** que par son adhésion à LSO, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau bénéficie des programmes et services offerts par celui-ci pour la population val-Gatinoise et de l'Outaouais en général;

**Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à LSO pour l'année 2013-2014;**

**Considérant** la recommandation du comité des Transports, des Communications, du Loisir et de la Culture issue de sa rencontre de travail du 2 mai 2013 à ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Quevillon, propose et il est résolu :

- d'autoriser la trésorière à déboursier le montant requis pour le renouvellement de l'adhésion de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à Loisir sport Outaouais pour

l'année 2013-2014, et ce tel qu'indiqué dans la grille tarifaire du formulaire ci-joint, et d'envoyer le tout dans les meilleurs délais;

- de désigner madame Jennifer Nolan, coordonnatrice aux loisirs de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, comme représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'assemblée générale annuelle de Loisir sport Outaouais, et de renouveler la délégation de madame Jennifer Nolan pour siéger au conseil d'administration de Loisir Sport Outaouais tel que précisé par la résolution 2012-R-AG260 du 21 août 2012;
- de préciser que pendant le congé de maternité de madame Jennifer Nolan, son ou sa remplaçant (e) sera automatiquement désigné (e) comme représentant (e) de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau tant à l'assemblée générale annuelle qu'au conseil d'administration de Loisir sport Outaouais sans qu'il y ait besoin de recourir à une nouvelle résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2013-R-AG157**

**Avis de motion – Règlement 2013-252 « Répartissant les dépenses relatives au Transport adapté pour certaines municipalités comprises dans le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau »**

Avis est donné par monsieur le conseiller Armand Hubert qu'un projet de règlement portant le numéro 2013-252 intitulé « Règlement répartissant les dépenses relatives au Transport adapté pour certaines municipalités comprises dans le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

**2013-R-AG158**

**Modification de la résolution 2012-R-AG208 et nomination des patrouilleurs Joanne Matthews, Olivier Jetté, Myreil Boisvert, Normand Dessureault, Lou Félix Larivière et Cassandra Marois à titre d'officiers assermentés chargés de l'application des règlements sur le Parc linéaire pour la saison estivale 2013**

**Considérant** que l'exploitation par mandat imparti à Tourisme Vallée-de-la-Gatineau de la Véloroute des Draveurs sur le parc régional linéaire comporte notamment, pour la MRC, le devoir d'y faire assurer la sécurité des usagers, de leur faire porter assistance en cas de panne ou pour autre cause, de leur faire procurer de l'information pratique ou à teneur touristique mais aussi, d'y faire respecter les règles applicables aux activités autorisées ou prohibées;

**Considérant** l'article 11.0 du règlement n° 96-96 de la MRC « Règlement intérimaire concernant les activités et usages dans le parc régional linéaire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau » qui prévoit des amendes pour des infractions commises en contravention à d'autres dispositions du même règlement;

**Considérant** qu'outre les officiers qu'elle est tenue de nommer, la MRC peut, pour assurer l'exécution de ses ordonnances et des prescriptions de la loi, nommer tout autres officiers, et ce, en vertu de l'article 165 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1);

**Considérant** qu'il en va de l'intérêt de la MRC, ainsi que de l'ensemble des utilisateurs du parc linéaire, que la réglementation s'y appliquant soit respectée, et ce, de façon à susciter une utilisation sécuritaire et harmonieuse de cette infrastructure;

**Considérant** la résolution 2012-R-AG208 nommant les officiers pour la saison 2012, sans échéance à celle-ci;

**Considérant** le processus dûment effectué par Tourisme Vallée-de-la-Gatineau pour la sélection de ces officiers pour la saison 2013.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

1. Modifie la résolution 2012-R-AG208 afin d'y ajouter que le mandat des patrouilleurs se termine à la fin de la saison estivale 2012;
2. nomme chacun des patrouilleurs Johanne Matthews, Olivier Jetté, Myreil Boisvert, Normand Dessureault, Lou Félix Larivière et Cassandra Marois au titre d'officier désigné de la MRC habilité à donner des constats d'infraction pour la saison estivale 2013;

3. autorise ces personnes à :

- pénétrer et à circuler sans restriction dans le parc régional linéaire, pour les seules fins de représentation de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans ses droits de locataire et de gestionnaire du parc linéaire régional tels que décrétés par le règlement 95-93 du conseil de la MRC;
- examiner toutes activités ayant cours dans ledit parc;
- signifier à toute personne exerçant des activités en contravention au bail consenti par le Gouvernement du Québec en faveur de la MRC ou à toute réglementation applicable de cesser immédiatement cette activité ou à émettre à leur égard un constat d'infraction comportant les pénalités prescrites à la réglementation applicable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2013-R-AG159**

**Nomination de monsieur Jean-Michel Séguin à titre d'officier chargé de l'application des règlements sur le Parc régional linéaire**

**Considérant** l'article 11.0 du règlement n° 96-96 de la MRC « Règlement intérimaire concernant les activités et usages dans le parc régional linéaire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau » qui prévoit des amendes pour des infractions commises en contravention à d'autres dispositions du même règlement;

**Considérant** qu'outre les officiers qu'elle est tenue de nommer, la MRC peut, pour assurer l'exécution de ses ordonnances et des prescriptions de la loi, nommer tous autres officiers, et ce, en vertu de l'article 165 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1);

**Considérant** qu'il en va de l'intérêt de la MRC, ainsi que de l'ensemble des utilisateurs du parc linéaire, que la réglementation s'y appliquant soit respectée, et ce, de façon à susciter une utilisation sécuritaire et harmonieuse de cette infrastructure.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Chartrand, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau :

1. nomme monsieur Jean-Michel Séguin, membre de son personnel du service de l'Aménagement au titre d'officier désigné de la MRC habilité à donner des contraventions
2. autorise cette personne à :
  - 2.1 pénétrer et à circuler sans restriction dans le parc régional linéaire, pour les seules fins de représentation de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans ses droits de locataire et de gestionnaire du parc linéaire régional tels que décrétés par le règlement 95-93 du conseil de la MRC ;
  - 2.2 examiner toutes activités ayant cours dans ledit parc ;
  - 2.3 signifier à toute personne exerçant des activités en contravention au bail consenti par le gouvernement du Québec en faveur de la MRC ou à toute réglementation applicable de cesser immédiatement cette activité ou à émettre à leur égard un constat d'infraction comportant les pénalités prescrites à la réglementation applicable;
3. annule la résolution 2010-R-463 nommant M. Fabrice Beniey à ce titre puisque ce dernier n'est plus membre du personnel du service de l'aménagement de la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Note au procès-verbal - Projet de règlement 2013-253 « Règlement modificateur de l'affectation VILLÉGIATURE des zones V123, V132 V133, V134 et V135 dans le secteur Wright dans la ville de Gracefield pour désigner ces terres sous l'affectation FORESTIER »**

M. le préfet informe les conseillers que suite au dépôt du projet de règlement municipal à la MRCVG pour étude, de nombreux citoyens concernés par la demande de modification au schéma se sont manifestés, d'où la demande de retrait de l'ordre du jour présentée par la ville de Gracefield. L'avis de motion est donc retiré de l'ordre du jour, dans l'attente du résultat des consultations publiques à être mises en place par la ville de Gracefield.

2013-R-AG160

**CRÉO – Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais – Désignation de MM. Pierre Rondeau et Robert Coulombe à la Table des commissaires de la CRRNTO**

**Considérant** que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a mis sur pied la Commission citée en titre dont le mandat est d'être l'interlocutrice privilégiée du gouvernement en matière de développement des ressources naturelles et du territoire dans l'Outaouais;

**Considérant** que la CRÉO demande à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'y nommer deux représentants de la MRC.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu de nommer monsieur le préfet Pierre Rondeau ainsi que monsieur le conseiller Robert Coulombe au titre de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2013-R-AG161

**Appui au projet d'aire faunique – Municipalités de Blue Sea et de Messines – Plan de gestion du touladi 2014-2020**

**Considérant** que le Ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parc (MDDEFP) et le Ministère des Ressources naturelles (MRN) travaillent à l'élaboration du premier Plan de gestion du touladi;

**Considérant** que ce plan propose l'interdiction complète de pêche sur la glace en hiver sur tous les lacs à touladi;

**Considérant** qu'il n'y a eu aucune consultation publique où les citoyens et les municipalités auraient pu faire valoir leurs points de vue sur un tel plan de gestion;

**Considérant** que le lac Blue Sea est au coeur de 2 municipalités soit Blue Sea au sud et Messines au nord;

**Considérant** qu'il a été démontré que le touladi ne se reproduit plus dans le lac Blue Sea;

**Considérant** que les oeufs de touladi recueillis du lac Blue Sea servent à l'ensemencement de la plupart des lacs à touladi de l'Outaouais;

**Considérant** que la pêche hivernale constitue un attrait touristique ayant des retombés économiques non négligeables pour les deux communautés concernées;

**Considérant** qu'au point de vue social, la pêche hivernale fait partie des mœurs et coutumes de la communauté;

**Considérant** qu'une pêche durable et de qualité pourrait être maintenue en harmonie avec les valeurs fondamentales (Vision 2015) de la municipalité;

**Considérant** que les municipalités de Blue Sea et de Messines demandent au Ministère des Ressources naturelles (MRN) la possibilité de déposer, conjointement, un plan de gestion structuré pour le lac Blue Sea;

**Considérant** que ce plan de gestion serait développé suite à la création d'une aire faunique communautaire en collaboration avec le MRN et qui serait administré par une corporation sans but lucratif qui aurait pour mission la gestion de la pêche sportive sur son territoire, voir à la conservation et à la protection du touladi et de mettre en valeur les activités de la pêche sportive dans le respect d'une accessibilité équitable pour tous les utilisateurs;

**Considérant** que les municipalités concernées s'engagent à apporter une aide financière à la corporation sans but lucratif afin d'administrer ladite aire faunique conformément aux exigences du MRN;

**Considérant** la résolution 2013-04-434 adoptée par le Conseil municipal de Blue Sea lors de sa séance extraordinaire du 13 avril 2013;

**Considérant** la résolution R1305-128 adoptée par le Conseil municipal de Messines lors de sa séance ordinaire du 6 mai 2013.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Yvon Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Chartrand, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG :

- Appuie le projet de création d'une aire faunique communautaire, en collaboration avec le MRN, proposé conjointement par les municipalités de Blue Sea et de Messines;
- Achemine copie de la présente résolution à:
  - La municipalité de Messines;
  - La municipalité de Blue Sea;
  - Madame Stéphanie Vallée, députée de Gatineau;
  - Monsieur Pierre Labrecque directeur de la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO);
  - Monsieur Melvin Jomphe, directeur général, Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO);
  - Madame Paulette Lalande, présidente, Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2013-R-AG162**

**Certification ISO-14001 – Déplacement du cycle d'audits externes annuels**

**Considérant** que des audits externes annuels sont requis pour le système de management environnemental des TPI;

**Considérant** que pour les années 2011, 2012 et 2013, SAI Global a effectué les audits au début janvier;

**Considérant** que SAI Global propose de déplacer le cycle d'audits à l'automne de manière à profiter d'une période d'intervention plus intense et d'une température extérieure favorable;

**Considérant** que le comité multi ressources a adopté cette recommandation à l'unanimité lors de sa rencontre du 29 avril 2013.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Armand Hubert, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin propose et il est résolu que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau demande à SAI-Global de modifier son cycle d'audits ISO-14001. Ces audits d'enregistrement ou de surveillance seront maintenant réalisés à l'automne de chaque année plutôt qu'au début janvier de façon à profiter d'une activité plus importante dans les chantiers d'intervention.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2013-R-AG163**

**MRN – Avis sur un projet de renonciation au droit de propriété dans le cadre des travaux de rénovation cadastrale – Chemin St-Amour, municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau**

**Considérant** que dans une lettre datée du 28 mars 2013, le Ministère des Ressources naturelles du Québec demande l'avis de la MRC sur son projet de renonciation à son droit de propriété pour une partie du lot 58, rang 7, canton de Cameron, actuellement sous Convention de gestion territoriale;

**Considérant** que le comité multi ressources n'a aucune objection à ce projet de renonciation de droit de propriété, tel que présenté lors de sa rencontre du 28 avril 2013.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau informe le ministère des Ressources naturelles qu'il n'a aucune objection à sa renonciation à son droit de propriété pour une partie du lot 58, du rang 7, du canton de Cameron et correspondant à l'arpentage primitif à une partie du lot 58, du rang VII, du canton de Cameron, chemin St-Amour à Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2013-R-AG164**

**TPI – Culture de ginseng 2013 – Octroi de contrat au Club des Producteurs de ginseng de la Vallée-de-la-Gatineau – Ouvrier sylvicole pour l'année 2013**

Modifiée par 2013-R-AG203  
Juin 2013

**Considérant** que le service des TPI de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau désire continuer la culture de ginseng en sous-bois dans son secteur démontrant le plus de potentiel suite à l'analyse du 16 mars 2012 effectué par le Club des Producteurs de ginseng de la Vallée-de-la-Gatineau (CPGVG) et suite aux travaux de 2008 et 2012;

**Considérant** qu'un ouvrier sylvicole est disponible via le CPGVG au coût de 12 \$ de l'heure pour la préparation du secteur et la plantation;

**Considérant** que le comité multi ressources, en date du 27 avril 2013, estime que 144 heures seront requises pour les travaux à réaliser, pour un contrat d'une valeur de 1728 \$;

**Considérant** que le comité multi ressources souhaite que les 144 heures soient travaillées du 30 septembre au 1er novembre 2013.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Quevillon propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG octroi un contrat au Club des Producteurs de Ginseng de la Vallée-de-la-Gatineau pour 144 heures au taux de 12 \$ de l'heure, entre le 30 septembre et le 1er novembre 2013, afin de mettre en production 0,5 acre supplémentaire de ginseng sur les TPI par un ouvrier sylvicole, pour un montant total de 1728 \$ avant les taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **Note au procès-verbal – Rappel aux municipalités - Distribution des petits arbres**

---

La distribution des petits arbres aux municipalités se fera cette année le 22 mai de 14 h à 16 h ainsi que le 23 mai 2013 au siège social de la MRC, à Gracefield.

#### **Note au procès-verbal – MMQ – Prix SST à la municipalité d'Aumond**

---

Monsieur le préfet souhaite féliciter la municipalité d'Aumond pour un prix décerné par la Mutuelle des municipalités du Québec pour son excellence en Santé et sécurité au travail.

#### **Note au procès-verbal – Conférence de presse du 17 mai 2013**

---

Monsieur le préfet informe les conseillers des investissements annoncés par monsieur le ministre Stéphane Bergeron, ministre responsable de l'Outaouais, dans trois (3) municipalités de la MRC. Cayamant recevra une aide financière pour l'agrandissement de sa caserne incendie, Denholm pour la construction de son centre communautaire et Aumond, pour le développement d'infrastructures en loisirs.

#### **Note au procès-verbal – Permis d'évaluation**

---

Suite à une rencontre avec les employés du service de l'évaluation, la direction informe les membres du conseil de certaines modalités relatives au processus de gestion des permis en marge du dépôt des rôles d'évaluation triennaux en préparation.

#### **Note au procès-verbal – « La Petite Séduction » – Municipalité de Blue Sea**

---

M. Laurent Fortin informe les conseillers des dates de tournage de l'émission « La Petite Séduction » dans la municipalité de Blue Sea. Tous sont invités à y participer les 3, 4 et 5 juillet 2013.

#### **Note au procès-verbal – École secondaire St-Michael's de Low**

---

M. Morris O'Connor distribue de l'information aux conseillers concernant ce dossier.

#### **Note au procès-verbal – Novembre 2013**

---

Monsieur le préfet informe les conseillers de sa décision de ne pas présenter sa candidature pour l'élection du préfet au suffrage universel prévue le 3 novembre 2013. M. Rondeau profite de l'occasion pour remercier l'ensemble des conseillers et souligne le dévouement du personnel de la MRCVG tout au long de ses différents mandats à titre de préfet. L'implication ainsi que le professionnalisme de M. Rondeau sont soulignés par tous.

#### **Note au procès-verbal – Période de questions et parole au public**

---

Trois citoyens s'adressent aux conseillers; un premier concernant son intention de se présenter à titre de maire d'une municipalité locale et son questionnement face à l'achat local, un second concernant le projet de règlement de modification de zonage de la ville de Gracefield impliquant l'implantation d'un chenil ainsi que sur la distribution des petits arbres et finalement, une conseillère de la ville de Gracefield au sujet du projet de règlement de modification de zonage de cette ville.

**2013-R-AG165**

#### **Clôture de la séance**

---

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu de clore la présente séance à 19 h 15.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Pierre Rondeau**  
**Préfet**

---

**Véronique Denis**  
**Greffière et adjointe**  
**à la direction générale**